



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 53

Texte de la question

M. Gerard Cornu appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur l'intérêt d'une remise à l'ordre du jour de la simplification des formalités administratives et notamment fiscales des petites et moyennes entreprises. En effet, les chefs d'entreprise consacrent beaucoup trop de temps aux formalités administratives et l'allègement de celles-ci permettrait de mobiliser toutes les énergies vers des activités productives. Il lui cite, à titre d'exemple, la déclaration no 2483 et la notice qui l'accompagne, pour la rédaction de la déclaration relative à la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue, qui est un modèle du genre. Sans reconnaître la responsabilité du législateur qui a, lui aussi, contribué largement par le passé à l'inflation des prescriptions et des règles telle que l'a dénoncée le rapport public 1991 du Conseil d'Etat, il lui paraît important que l'administration s'attaque prioritairement à une action de simplification, souvent annoncée mais très insuffisamment réalisée. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Cornu Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 53

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 1993, page 365

Réponse publiée le : 14 mai 1993, page 443

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mai 1993